

| | | |
|---|--------------------------------------|------------------------------------|
|  | DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte 2025-1668-STMC |
| | | Nature de l'acte Décision |
| | | Matière de l'acte 9.1 |

OBJET : FORMATION DU PERSONNEL- Autorisation de conduite – Catégorie 3 - débutants

Le Maire de la Ville d'Arques,

VU,

- l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019,
- la délibération n° 2020-26 du 03 juin 2020 modifiée par la délibération n°2023-111 du 12 juillet 2023, au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT,

- la nécessité de prévoir une formation pour la délivrance d'autorisations de conduite – catégorie 3 - débutant pour 5 agents,

D E C I D E

- ARTICLE 1 : de confier à LAHO Formation basé à LEULINGHEM, la formation pour la délivrance d'autorisation de conduite cat 3 débutant pour 5 agents pour un montant total de 621 €.
- ARTICLE 2 : de signer les conventions découlant de cette action de formation.
- ARTICLE 3 : Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Lille peut être saisi par voie de recours dans le délai de deux mois à compter de la notification de cette décision.
- ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Omer sont chargés de l'exécution de la présente décision.



Maire de la commune
d'ARQUES
Benoit ROUSSEL
13 nov. 2025

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 18 NOV. 2025 et publication ou
notification le 18 NOV. 2025

Monsieur le Maire


Benoit ROUSSEL